



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **12 mai 2014**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Aménagements routiers, Ch. des Hauts-Crêts, couvrant les phases de l'appel d'offres et de la réalisation des travaux**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 2 150 000 F pour couvrir les travaux d'aménagements routiers au chemin des Hauts-Crêts, sur la base du devis général ci-joint, du bureau Trafitec SA, du 08 avril 2014, valable pour le projet tel qu'il est défini par l'autorisation de construire DD 105172, comprenant :

- Travaux	1 768 000 F
- Honoraires ingénieur Trafitec	183 000 F
- Autres frais & honoraires	60 000 F
- Réserve (6.92 %)	139 000 F

D'amortir la dépense de 2 150 000 F, plus le crédit d'étude de 65 000 F, selon la délibération du 13 décembre 2010, soit la somme de 2 215 000 F en 20 ans la première fois en 2016.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 30 juin 2014.**

Vandœuvres, le 21 mai 2014

La Présidente du Conseil municipal  
**Floriane ERMACORA**

